

Filières ANMEA, les infos : bulletin no 4

Cernier, le 27 avril 2006

Avril 2006 : nouvelles des filières

Filière no 1 : addictions

Responsable et membre du comité ANMEA : Monsieur Antoine Wildhaber
Délégué à la CPPC : Monsieur Bertrand Nussbaumer
Suppléant à la CPPC : Monsieur Marcel Cotting

Etat des lieux de la Filière addictions par Antoine Wildhaber

Suite à la demande de l'ANMEA qui s'est vu confier la tâche de trouver des mesures d'économies auprès de ses institutions par la mise sur pied de différentes filières, la Filière addictions a été créée et s'est rencontrée à deux reprises.

Cette filière réunit les milieux ambulatoires par les directions des quatre centres de la Fondation neuchâteloise pour la prévention et le traitement des addictions (Drop-in de Neuchâtel, le Centre d'alcoologie neuchâtelois, le CPTT de la Chaux-de-Fonds et le CAPTT de Fleurier) et résidentiels par les directions du Devens, de la Fondation Ressource et de la Fondation Goéland.

Sont membres de la Filière :

MM. Daniel Bugnon, sous-directeur du Drop-in
Patrick Charpilloz, directeur du CAPTT
Jean-Michel Clerc, directeur du CENEA
Marcel Cotting, directeur du CPTT
Bertrand Nussbaumer, directeur de la Fondation Goéland
Pierre-Alain Porchet, directeur du Drop-in
Jean-Daniel Raboud, directeur de la Fondation Ressource
Pierre-Jean Sengstag, directeur du Devens

Lors de la première séance, il a été relevé une volonté commune de joindre le milieu hospitalier à cette filière. A cette requête, l'Hôpital de Perreux a accepté de participer aux travaux en tant qu'invité.

Préoccupées par les mesures d'économies, ces institutions sont en train de réfléchir sur des synergies et collaborations possibles entre les milieux ambulatoires et résidentiels.

Chaque institution a été appelée à faire une présentation de son établissement sur le canevas du catalogue de prestations de l'ANMEA dès qu'il sera en circulation et à récolter un certain nombre de données.

L'assemblage de ces données est en cours de réalisation et fera l'objet de discussions lors de la prochaine séance.

Filière no 2 : OFAS, enseignement spécialisé et formation

Responsable et membre du comité ANMEA : Monsieur Jean-Claude Kohler
Délégué à la CPPC : Monsieur Pierre-Olivier Gabus
Suppléant à la CPPC : Monsieur Jean Vuille

Monsieur Jean-Claude Kohler nous demande de vous préciser ceci :

L'unité de formation du CERAS partage un siège auprès de la filière no 3 (OFAS adultes) avec l'unité de formation du CP Malvilliers.

Des précisions sur les travaux en cours seront données dans le prochain journal des filières.

Filière no 3 : OFAS adultes - INSOS

Responsable et membre du comité ANMEA : Monsieur Pierre-Jean Sengstag
Délégué à la CPPC : Monsieur Daniel Domjan

Message de Monsieur Pierre-Jean Sengstag

Cette filière regroupe les fondations Goéland, Foyer Handicap-Centre de réadaptation, Ressource, Perce-Neige, Fondation en faveur des adultes en difficultés sociales, Alfaset, NPTA, Fondation CP de Malvilliers, l'unité de formation du CERAS et la Coopérative Armée du Salut.

Ces fondations font également partie d'INSOS, à l'exception des fondations NPTA, Fondation CP de Malvilliers et l'unité de formation du CERAS.

C'est la raison pour laquelle les membres de ce groupe ont opté pour un rapprochement entre la filière N° 3 et INSOS Neuchâtel.

A ce jour, nous nous sommes rencontrés à cinq reprises. Ainsi, nous avons abordé les situations qui concernent les 2 associations. En effet, les enjeux, les intérêts à sauvegarder et les situations à discuter sont très souvent communes.

D'autre part, nous avons invité à participer à la Filière N° 3 OFAS Adulte/INSOS, les structures socio-éducatives des deux hôpitaux psychiatriques de Perreux et de Préfargier, même si elles ne sont pas membres de l'ANMEA. Cet apport est important pour avoir une meilleure vision d'ensemble de notre travail commun.

Les thèmes abordés :

La stratégie de la plate-forme INSOS-RPT, sur la base d'une présentation de Monsieur JJ Combes. Les membres de la filière 3 ont décidé de former un groupe de travail INSOS-RPT qui sera présidé par Monsieur JJ Combes. Celui-ci présentera la stratégie adoptée au comité de l'ANMEA.

Mesures d'économies

Il nous apparaît que la volonté d'économies exprimées par le Canton, passe par une restructuration des Fondations. Dans ce sens et afin de répondre à la demande de l'ANMEA, nous avons occupé nos rencontres à évaluer différentes pistes susceptibles d'y répondre.

A ce jour, deux tendances sont discutées :

1. Nous voulons être proactifs et avoir le cas échéant des propositions concrètes à proposer, plutôt que de se faire imposer notre avenir.
2. Nous estimons que la proposition d'économies structurelles appartient à l'Etat et non pas aux directions d'institutions.

Proposition d'une journée "Portes ouvertes de toutes les institutions de Romandie"

Monsieur Nicolas JACCARD, directeur du Foyer Handicap Montagnes neuchâteloises, coordinateur régional est la personne « ressource » pour l'organisation de cette première journée Portes Ouvertes dans le Canton de Neuchâtel.

Il nous a transmis un certain nombre de documents pour nous informer plus précisément de ce projet.

Filière no 4 : OFJ mineurs

Responsable et membre du comité ANMEA : Monsieur Claude Baume
Délégué à la CPPC : Monsieur Claude Baume

Message de Monsieur Claude Baume

Après 3 séances consacrées à la recherche d'économies supplémentaires, les participants sont arrivés à la conclusion que le problème était mal posé et qu'il devait être reformulé.

En effet, plutôt que de continuer à glaner par-ci par-là quelques réductions de dépenses qui restent dérisoires ou qui n'engendrent pas de réelles économies, il serait sans doute plus productif de réfléchir à la pédagogie que l'on veut encore pratiquer dans le canton de Neuchâtel, en regard des besoins et des coûts engendrés par les choix qui seront faits.

La discussion s'est ainsi orientée vers l'option de revisiter l'ensemble du domaine des institutions opérant dans le secteur OFJ et de réfléchir à l'opportunité ou non d'une approche "multisite" des problèmes concernant les jeunes dont les comportements difficiles nécessitent une prise en charge éducative et pédagogique particulière.

L'idée a été émise de recenser et d'analyser les prestations offertes afin d'étudier les conséquences relatives à l'abandon ou la modification de l'une ou l'autre de celles-ci. Proposition est aussi faite d'établir un inventaire des biens mobiliers et immobiliers dans le but de garantir une utilisation optimale de ce potentiel.

Cependant, une réflexion d'une telle envergure prendra du temps. La filière ANMEA No4 est consciente qu'un projet aussi ambitieux est un travail de longue haleine. Elle estime qu'elle aura besoin d'un délai allant largement au-delà du mois de mai 2006 pour rendre ses conclusions. La question d'associer à ces débats d'autres opérateurs sociaux comme les services placeurs, les juges d'Autorité tutélaire ou les écoles, est posée.

L'idée a été évoquée de faire appel, par souci d'objectivité, à un intervenant extérieur au secteur des institutions, pour conduire cette réflexion. Cela aura un coût.

C'est la raison pour laquelle la Filière No4 demandera au comité de l'ANMEA de présenter ce projet de réflexion au DSAS, en indiquant que le coût de l'étude sera encore à déterminer et qu'une échéance est à prévoir à fin 2007.

Filière no 5 : Aide sociale

Responsable et membre du comité ANMEA : Monsieur Jean-Philippe Schmid

Message de Monsieur Jean-Philippe Schmid

La Filière no 5 de l'ANMEA, intitulée "Aide sociale", réunit les Institutions Feu-Vert, Solidarité Femmes et une petite partie des activités de la Maison des Jeunes. En effet, les bénéficiaires de nos prestations émargent pour la plupart de l'aide sociale. En cela, nos rapports ne dépendent pas que d'un service de l'Etat, le SES, mais sont élargis à l'ODAS, aux services sociaux des Villes et intercommunaux, ainsi que de nombreux services para-étatiques (CSP, LAVI, Caritas, etc.)

Les membres de la filières se sont réunis le 5 avril 2006 et il en ressort ce qui suit :

- Au niveau des synergies possibles, elles sont déjà bien présentes; d'autre part, tant la Maison des Jeunes que les Institutions Feu-Vert peuvent développer des collaborations dans d'autres filières de l'ANMEA.

- En ce qui concerne les économies budgétaires encore possibles, nous semblons au plancher et la prochaine étape serait la suppression de prestations, ce que personne ne souhaite dans la filière.
- La Filière souhaite interpeler l'Etat à propos de ses intentions de "réinsertion des jeunes" et de l'absence de mise en place d'une politique soutenant ce discours. La baisse des prestations de l'aide sociale (dès le 1er janvier 2006) reste également une de nos préoccupations.

Suite de la démarche :

- Démontrer qu'à moyen terme, la réunification des unités de la FADS apportera des économies structurelles.
- Décrire d'autres synergies existantes, intra et inter-filière.
- Réfléchir à des possibilités d'entraide entre les institutions de la filière pour garantir la qualité des prestations (p.ex. échange entre collaborateurs pour permettre un système de remplacements)

Décision de la représentation de la Filière n°5 au Comité ANMEA : personne ne revendiquant ce siège, c'est Jean-Philippe Schmid qui continuera de siéger au Comité de l'ANMEA et assumera la responsabilité de la filière.

Délai de remise des rapports :

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 26 avril, une date de remise des rapports contenant les idées de restructuration et/ou l'état des réflexions des filières a été fixée au 23 mai 2006.

Le comité se chargera ensuite de transmettre ceux-ci, en bloc, au chef du DSAS. Nous vous remercions pour l'important travail que vous réalisez au sein des filières, dans un climat pourtant peu serein.

Ouverture du site ANMEA :

Vous trouverez le journal des filières, ainsi que les autres sujets traités par l'ANMEA sous www.anmea.ch

La secrétaire générale
Anne Bourquard Froidevaux